HGGSP

Thème 1, Axe 1 – Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie participative

Jalon 1, Cours p. 38 : La démocratie à Athènes aux Ve et IVe siècles avant notre ère

I. La naissance de la démocratie

A. Le cadre politique de la cité

- La cité, *polis* en grec, est une forme d'organisation politique née dans la Grèce antique à partir du VIII^e siècle avant notre ère. Elle est d'abord une communauté d'hommes libres, les citoyens. L'exercice du pouvoir y est structuré par un conseil, une assemblée (*ecclésia*) et des *magistrats*.
- Les cités ont un territoire souvent modeste, formé de villes, de villages et de campagne. Le territoire de la cité athénienne, l'Attique, dont Athènes est la capitale, est exceptionnellement grand avec 2 500 km².
- Au VIº siècle, la cité d'Athènes connaît une crise politique et de fortes tensions sociales. Ces troubles se soldent par le rejet à la fois de la tyrannie et de l'oligarchie. Dans ce contexte, Clisthène, un homme politique athénien, entreprend des réformes vers 508 avant notre ère.

B. Les réformes démocratiques et leur consolidation

- Clisthène crée les dèmes et les tribus, et réforme l'exercice de la politique.

 Les 500 membres du Conseil la *Boulè* sont désormais tirés au sort pour un an dans chaque tribu. Ces réformes assurent un pouvoir égal à tous les citoyens, chacun d'eux exerçant tour à tour des responsabilités politiques.
- La cité devient un espace politique égalitaire dans lequel chaque citoyen obéit aux lois qu'il a conçues et respecte les institutions au sein desquelles il a exercé ou exercera une fonction.
- Le pouvoir de l'ecclésia se renforce lors des guerres médiques, qui opposent au début du V^e siècle les Grecs aux Perses. Réunie désormais régulièrement, l'ecclésia contrôle, par vote à main levée, les choix politiques et militaires (élection des stratèges, construction d'un port ou d'une flotte de guerre).
- Les victoires d'Athènes suscitent la confiance dans le régime démocratique.

 La cité, défendue par les citoyens soldats riches comme pauvres, s'enorgueillit

 d'avoir vaincu les Perses à Marathon (en 490) puis à Salamine (en 480).

II. Une démocratie directe

A. Des citoyens minoritaires et privilégiés

• La citoyenneté est un privilège qui donne des droits. Ces droits sont politiques (participer à la vie politique, élire et être élu), juridiques (isonomie) et économiques (accès à la propriété). Pour acquérir la citoyenneté, les jeunes Athéniens doivent effectuer l'éphébie et prêter serment de défendre la cité. À partir de la réforme de Périclès en 451, il faut être né de deux parents athéniens pour pouvoir être citoyen.

- Un citoyen frappé d'atimie perd tout ou partie de ses droits. C'est le cas s'il déserte, vole ou dégrade des biens publics. Les contrôles de la citoyenneté sont très stricts et les sanctions lourdes en cas de fraude.
- Les citoyens ne forment que 10 à 15 % de la population athénienne, soit 30 000 à 40 000 personnes. Dans de rares cas, pour compenser les pertes de guerre ou récompenser des services rendus à la cité, la citoyenneté est accordée à des étrangers.
- B. La participation des citoyens aux institutions démocratiques
- La démocratie implique la participation de tous les citoyens aux institutions. Chacun peut voter les lois à l'assemblée, réunie 40 fois par an sur la colline de la Pnyx. L'égalité est assurée par le tirage au sort : 500 conseillers sont désignés à la **Boulè**, et 6 000 juges pour les tribunaux. Sur les 700 magistrats, seuls les plus importants comme les stratèges sont élus, les autres sont tirés au sort. Une indemnité, le *misthos*, est mise en place afin de faciliter la participation à la vie politique. La plupart des charges étant annuelles et non cumulables, tous les citoyens ont dû, sans doute, exercer une fonction au moins une fois dans leur vie.
- Le statut social implique des formes de participation diverses à la vie politique. Les riches citoyens sont élus aux magistratures les plus importantes et doivent financer des réalisations civiques (entretien de navire, représentation théâtrale...). Les citoyens les plus modestes participent activement à la vie politique : ils votent à l'ecclésia, exercent les magistratures tirées au sort et contrôlent les magistrats qui peuvent être condamnés à l'ostracisme.

• L'ensemble de la cité se rassemble lors des fêtes religieuses. Quelle que soit leur condition sociale, les citoyens, et plus largement tous les habitants d'Athènes, participent ainsi aux Panathénées, les fêtes en l'honneur d'Athéna.

III. L'invention du débat politique

A. La rhétorique au service de la démocratie

- L'art oratoire occupe une place considérable dans la vie de la cité. Les multiples prises de parole et interventions populaires à l'agora montrent l'importance que les Athéniens accordent aux débats politiques. L'art de bien parler et de convaincre est enseigné dans les écoles de **rhétorique** que fréquentent les jeunes gens riches. Au IV^e siècle, l'homme politique Démosthène met ses talents de brillant orateur au service de l'indépendance d'Athènes.
- Le théâtre, essentiel dans la vie des Athéniens, est aussi le lieu de l'éloquence. Les dramaturges Eschyle ou Euripide font l'éloge d'Athènes et de ses vertus politiques. Les comédies d'Aristophane en ridiculisent les travers et en pointent les dangers.

B. La démocratie critiquée

- Les critiques de la démocratie s'amplifient au IVe siècle. Certains penseurs, comme le philosophe Platon, expriment des sérieux doutes sur les capacités du peuple et préféreraient voir un petit nombre d'hommes compétents diriger la cité.
- La rhétorique est suspectée de dangereuses dérives. Platon pointe le risque de la démagogie, de la toute-puissance d'orateurs professionnels cherchant plus à flatter leur auditoire qu'à servir l'intérêt collectif.

Jalon 1, Cours p. 40 : Athènes, une démocratie limitée

I. La place des femmes dans la démocratie athénienne

A. Le statut juridique et social des femmes athéniennes

- Les femmes athéniennes conservent toute leur vie le statut de mineures. Elles sont soumises à la tutelle d'un homme de leur famille (père, époux, oncle), sans droit politique, exclues du droit d'intenter une action en justice ou du droit de propriété. Une fois mariées, leur rôle est avant tout domestique : elles doivent s'occuper de la bonne marche de la maison, de l'organisation du travail des esclaves.
- Ces responsabilités leur procurent parfois une réelle indépendance matérielle. C'est le cas dans les familles riches où les femmes gèrent des biens importants. Les femmes pauvres, en l'absence de leur mari, peuvent même être amenées à travailler. La présence des femmes sur l'agora montre qu'elles ne sont pas enfermées dans leur maison.

B. Les éléments d'une citoyenneté au féminin

- Le terme « citoyenne », politis, existe, même s'il est peu utilisé. Il correspond à une reconnaissance du statut des femmes nées de deux parents athéniens. Enfant, la fille de citoyen est présentée rituellement en plusieurs occasions par son père à la famille et aux voisins du dème. Lorsqu'elle est donnée en mariage, vers 14 ans, une cérémonie exprime à nouveau solennellement la reconnaissance de sa qualité de fille de citoyen.
- Ce statut donne aux femmes un rôle politique, celui de transmettre la citoyenneté aux enfants. Il leur donne des devoirs (notamment conjugaux et

religieux). En cas de manquement, les femmes peuvent, comme les citoyens, être frappées d'**atimie** et se voir interdire la participation aux fêtes religieuses et aux sacrifices.

C. La participation des femmes dans la vie de la cité

- Par les fêtes religieuses, les femmes et les filles de citoyens sont intégrées de façon active à la vie de la cité. Elles jouent par exemple un rôle central lors des Panathénées en l'honneur d'Athéna : les ergastines, jeunes filles appartenant aux familles de riches citoyens, donnent en offrande à la déesse le voile qu'elles ont brodé toute l'année (le *peplos*). Les femmes contribuent ainsi à la cohésion de la cité.
- Plusieurs pièces d'Aristophane ont pour sujet des femmes. Dans L'Assemblée des femmes (en -392), l'auteur imagine les femmes prenant le pouvoir pour sauver la cité. Par la provocation et la dérision, Aristophane interroge ainsi le fonctionnement de la démocratie.

II. Exclusion et intégration des non-citoyens

A. Les métèques : des non-citoyens parfois influents dans la vie publique

• Les métèques sont les étrangers résidant à Athènes. Originaires généralement d'autres cités grecques, ils sont souvent artisans ou commerçants. Avec leurs familles, ils sont environ 40 000. Exclus des droits politiques, ils ont cependant accès à la justice et peuvent participer aux processions lors des fêtes religieuses. Ils ont le droit de posséder des biens mobiliers et des esclaves, mais il leur est interdit, sauf décision spéciale, de posséder de la terre, privilège réservé aux citoyens.

• Proches des Athéniens, les métèques les plus fortunés deviennent des personnalités en vue. C'est le cas de l'orateur Lysias, l'un des plus célèbres d'Athènes ; lors de la crise qui voit la **tyrannie** l'emporter durant quelques mois à la fin du V^e siècle, Lysias soutient les démocrates avec son argent et son éloquence. Cette période suscite un débat sur l'octroi de la citoyenneté aux étrangers ayant défendu la démocratie, mais la proposition est rejetée. Malgré leur implication, les métèques restent exclus des droits politiques.

B. Les esclaves indispensables à la démocratie athénienne

- Cité esclavagiste comme de nombreuses sociétés antiques, Athènes compte plus de 110 000 esclaves. Hommes, femmes et enfants, ils forment près de la moitié de la population de l'Attique. Le plus souvent, ce sont des étrangers, puisque depuis Solon au VIe siècle, les Athéniens ne peuvent plus être réduits en esclavage.

 Juridiquement, les esclaves n'ont aucun droit. Ils n'ont ni famille, ni possessions.

 Leur vie dépend de leur maître qui peut les vendre, les louer, les laisser en héritage, et théoriquement dispose sur eux du droit de vie et de mort.
- Les esclaves ont une place importante dans la vie de la cité. Ils assurent en effet l'essentiel du travail dans l'agriculture, les mines, les chantiers de construction publique, l'artisanat et le commerce, qui font la puissance économique d'Athènes dans le monde méditerranéen. Ils laissent ainsi aux citoyens, surtout les plus riches, le temps de s'occuper des affaires politiques.

C. La participation des non-citoyens

• 1 000 à 2 000 esclaves publics gèrent les administrations. Ils organisent le tirage au sort des juges, gèrent les archives, tiennent les comptes de certaines

magistratures ou encore sont chargés de la police. Par de telles missions et bien que sans pouvoir y participer, les esclaves contribuent à assurer le bon fonctionnement de la démocratie athénienne.

• Les métèques sont soumis à des obligations qui les font participer à la vie et à la défense de la cité. Certaines sont financières (impôt personnel, liturgies pour les plus riches), d'autres militaires : les riches métèques servent comme hoplites, les pauvres comme rameurs.

Jalon 1, Étude p. 42 : Être citoyen à Athènes au Ve siècle

Doc 1 p. 42: La participation aux institutions

Dans la démocratie, le droit politique est l'égalité, non pas d'après le mérite, mais suivant le nombre. Cette base du droit une fois posée, il s'ensuit que la foule doit être nécessairement souveraine, et que les décisions de la majorité doivent être la loi ; car on part de ce principe, que tous les citoyens doivent être égaux. Aussi, dans la démocratie, les pauvres sont-ils souverains à l'exclusion des riches, parce qu'ils sont les plus nombreux, et que l'avis de la majorité fait loi. [...] Tous les citoyens doivent être électeurs et éligibles. Toutes les magistratures doivent être tirées au sort, ou du moins toutes celles qui n'exigent ni expérience ni talent spécial. [...] Tous les citoyens doivent être juges dans toutes les affaires. [...] L'assemblée doit être souveraine sur toutes les matières. Et il faut faire en sorte que tous les emplois soient rétribués : assemblée, tribunaux, magistratures.

Aristote, Politique, fin du IVe siècle av.notre ère.

Doc 3 p. 42 : Le contrôle des magistrats

Aristide est l'un des stratèges qui a participé à la victoire de Marathon contre les Perses en -490.

Le surnom de Juste avait fait d'Aristide pendant quelque temps l'objet de la bienveillance générale ; il finit par lui attirer l'envie [...]. Les habitants de l'Attique se rassemblèrent de toutes parts dans la ville, et condamnèrent Aristide à l'ostracisme, cachant sous une crainte affectée de la tyrannie l'envie qu'ils portaient à sa gloire. [...] Voici, pour en donner sommairement l'idée, la manière dont on procédait. Chacun prenait une coquille sur laquelle il écrivait le nom du citoyen qu'il voulait bannir, et la portait dans un endroit de la place publique fermé circulairement d'une cloison de bois. Les magistrats comptaient d'abord le nombre des coquilles qui s'y trouvaient ; et, s'il y avait moins de six mille votes exprimés, il n'y avait pas lieu à ostracisme. Après cette opération on mettait à part chacun des noms, et celui dont le nom était écrit sur un plus grand nombre de coquilles était banni pour dix ans tout en conservant la jouissance de ses biens.

Plutarque, Vies parallèles, ler siècle.

Doc 5 p. 43 : Des modalités de participation à l'assemblée

De fait le peuple exerçait une forme de contrôle informel au cœur même des institutions de la cité : à la tribune de l'assemblée, les orateurs devaient composer avec les réactions parfois brutales et imprévisibles du *demos*¹. À l'assemblée ou dans les tribunaux, le peuple n'hésitait pas à manifester bruyamment sa désapprobation, voire à chahuter les orateurs en dépit ou à cause de tout leur art rhétorique. Brouhaha, applaudissement, protestations, sifflets, rires : les orateurs étaient bien souvent confrontés au chahut, comme l'attestent maints plaidoyers des orateurs attiques. Ce bruissement inarticulé pouvait neutraliser n'importe quel discours si persuasif fut-il. Même l'orateur hors norme qu'était Périclès fut confronté aux *lazzis*² de la foule.

Vincent Azoulay, « Athènes, citoyenneté et démocratie au V. siècle avant J.-C. », *Documentation photographique*, n° 8111, juin 2016.

- 1. Peuple, en grec.
- 2. Moqueries.

Étude p. 44 : Une démocratie directe mais limitée

Doc 1 p. 44 : Une critique de la démocratie directe

L'Étranger d'Élée¹. Un nombreux assemblage de gens, quels qu'ils soient, ne saura jamais s'approprier assez parfaitement une telle science [celle du gouvernement] pour être capable d'administrer une cité avec intelligence ; c'est, au contraire, à un petit nombre [...] qu'il faut demander de constituer l'unique régime politique [juste] [...]. Suppose donc que nous prenions après délibération la décision de ne permettre ni au médecin ni au capitaine d'un navire de commander en maître à qui que ce soit [...] ; puis de nous réunir en assemblée et de permettre aux non-spécialistes, aux gens de tous métiers, de donner leur avis, en ce qui concerne la navigation et les maladies, sur la manière d'utiliser, à l'égard des malades, les remèdes et les instruments de médecine, et bien entendu aussi de manœuvrer les navires et les instruments de marine [...].

Socrate le Jeune. Ah! ce que tu viens de dire là est déconcertant, ma parole!

Platon, Le Politique, IVe siècle avant notre ère.

1. Porte-parole de Platon.

Doc 2 p. 44 : Un nouveau regard sur la participation des femmes

L'élargissement de la documentation aux sources épigraphiques notamment, a été fondamental pour repenser la citoyenneté. Si l'on ne se réfère qu'aux documents manuscrits issus des tribunaux athéniens, les femmes sont absentes. Pourtant, consulter un autre type de documentation fait apparaître d'autres acteurs, dont les femmes. Sur l'Acropole par exemple, on a retrouvé des inscriptions de noms de jeunes filles honorées à l'égal de citoyens morts au combat, ce qui prouve qu'elles étaient reconnues comme membres du dème. L'archéologie, qui a permis de retrouver des armes dans des sépultures féminines, nous apprend aussi que leur morphologie osseuse laisse penser qu'elles montaient à cheval. On sait donc qu'il existait des femmes soldats, des prêtresses respectées et importantes dans l'organisation de la vie religieuse, et même des femmes dynastes comme Pénélope, Aréthée, Clytemnestre, Artémise I^{re} qui, parce qu'elles étaient veuves ou que leur mari était parti faire la guerre, ont administré leur cité.

Violaine Sébillotte-Cuchet, « Figures de la participation citoyenne dans la Grèce antique », *France Culture*, 15 janvier 2019.

Doc 4 p. 45 : La dénonciation des démagogues¹

LE CHARCUTIER. – Veux-tu me dire comment, moi, marchand de boudins, je puis devenir un jour ce qui s'appelle un personnage ?

PREMIER SERVITEUR. – Mais c'est justement pour cela que tu vas le devenir parce que tu n'es qu'un propre à rien, un chevalier du soleil, un audacieux coquin. [...]

LE CHARCUTIER. – Mais mon bon, je n'ai pas fait d'études. Je connais mes lettres, et encore, tant bien que mal.

PREMIER SERVITEUR. – Voilà ton seul défaut, de les connaître « tant bien que mal ». Pour gouverner le peuple, il ne faut pas un homme pourvu d'une bonne culture et d'une bonne éducation. Il faut un ignorant doublé d'un coquin. [...]

LE CHARCUTIER. – Eh bien, l'oracle² me plaît. Mais je ne vois pas comment je serai capable de gouverner le peuple.

PREMIER SERVITEUR. – Rien de plus bête. Ne cesse pas de faire ce que tu fais. Tu n'as qu'à tripatouiller les affaires, les boudiner toutes ensemble, et quant au peuple, pour te le concilier, il suffit que tu lui fasses une agréable petite cuisine de mots. Pour le reste, tu as ce qu'il faut pour le mener, à savoir une voix de canaille, une origine misérable, des manières de vagabond. Je te dis que tu as tout ce qu'il faut pour la politique.

Aristophane, Les Cavaliers, 424 av. J.-C.

1. Personne qui flatte les masses pour gagner et exploiter leur faveur.

2. Réponse qu'une divinité donnait aux personnes qui la consultaient en certains

lieux sacrés.

Jalon 2, Cours p. 46 : Participer ou être représenté ? Les hésitations du XIX^e siècle français

I. De la Restauration à la Seconde République : l'évolution du suffrage

A. Le suffrage censitaire et ses limites (1815-1848)

- Le retour de la monarchie en 1814 n'empêche pas la reconnaissance des libertés publiques et du régime représentatif. La Charte constitutionnelle partage en effet le pouvoir entre le roi et deux assemblées, dont la Chambre des députés, élue. Les libéraux imposent leur conception du suffrage censitaire. À l'image de Benjamin Constant, ils sont attachés à la souveraineté nationale, mais pensent que seule une élite de l'argent ou des talents est capable de décider.
- L'adoption du suffrage censitaire marque le rejet de la démocratie. Il n'y a ainsi que 100 000 votants en 1815 et 170 000 après la révision de la Charte en 1830, sur une population de 34 millions d'habitants. Ce système électoral restreint exclut la grande majorité des citoyens de la participation politique.

B. Vers le suffrage universel masculin

• Certains libéraux s'interrogent pourtant sur l'opportunité d'élargir le droit de vote. En effet, les progrès de l'alphabétisation et l'essor de la presse encouragent les débats politiques et favorisent la politisation des Français. Le rôle des classes populaires dans l'espace public et politique s'affirme. La Révolution de 1830, qui a renversé Charles X, puis les insurrections urbaines (Lyon en 1831, Paris en 1832) le montrent. Ces formes de souveraineté populaire sont soutenues par les républicains

(Ledru-Rollin, Arago) et par les premiers socialistes (Blanqui), pour qui le **suffrage universel** et la République sont les conditions de la démocratie.

• La Deuxième République qui naît en février 1848 adopte le suffrage universel masculin et abolit l'esclavage dans les colonies. Pour les républicains modérés, les libéraux et les conservateurs, le droit de vote ainsi étendu rend illégitime toute insurrection. Malgré ces avancées, les femmes restent exclues de la citoyenneté et un soulèvement ouvrier à Paris en juin 1848 est réprimé dans le sang par le gouvernement républicain.

II. Le Second Empire : le suffrage sans les libertés (1852-1870)

- A. Un régime autoritaire avec un suffrage universel contrôlé
- L'expérience républicaine se referme avec la proclamation de l'Empire en 1852. Napoléon III fonde un régime autoritaire : les libertés publiques sont suspendues, la presse est étroitement surveillée, la censure frappe à nouveau et de nombreux républicains comme Victor Hugo sont contraints à l'exil. Le suffrage universel masculin est maintenu, mais il est contrôlé.
- Le jeu démocratique est faussé par la pratique des candidatures officielles, par le climat de pression et d'intimidation qui accompagne chaque élection législative. Les **plébiscites** ne sont pas non plus des consultations démocratiques, mais l'occasion d'obtenir l'adhésion des citoyens au régime, sans réelle possibilité d'expression libre.
- B. La libéralisation progressive du régime

- Les oppositions libérales, républicaines ou socialistes renaissent peu à peu. Sous la pression de critiques multiples, le régime évolue dans les années 1860, la vie politique et parlementaire se ranime. Le droit de coalition cesse d'être un délit en 1864, les libertés de presse et de réunion sont reconnues en 1868.
- En 1869, les élections voient le succès des républicains, notamment dans les villes. Gambetta est ainsi élu sur un programme qui revendique la démocratie réelle et un suffrage libre. Mais ce sont la guerre contre la Prusse en 1870 et la défaite militaire qui provoquent la chute de l'Empire, ouvrant la voie à un nouveau régime.

III. La III^e République : vers une démocratie représentative

A. La Commune, un idéal de démocratie directe

- La IIIe République est proclamée le 4 septembre 1870. La menace prussienne et l'occupation d'une partie du territoire entraînent de profondes divisions dans le pays. Alors que le gouvernement d'Adolphe Thiers, réfugié à Versailles, négocie la paix, les Parisiens qui veulent continuer le combat élisent une nouvelle municipalité en mars 1871, la Commune.
- À majorité socialiste, la Commune de Paris s'érige en gouvernement local et autonome. Elle met en place une république laïque et sociale (école gratuite, assistance, protection du travail) et poursuit l'idéal de démocratie directe. En mai 1871, l'offensive des troupes gouvernementales met fin dans le sang à la Commune.
- B. L'établissement d'une République démocratique et ses défis
- Durant la décennie 1870, les républicains gagnent peu à peu toutes les institutions politiques. Par les élections désormais libres, ils acquièrent la majorité

à la Chambre des députés, au Sénat, et enfin occupent la présidence de la République avec Jules Grévy en 1879. Les libertés de presse, d'opinion, de religion sont réaffirmées. Les libertés syndicale (1884) et d'association (1901) sont reconnues.

• L'idéal démocratique est ainsi sans cesse discuté et repensé au XIXe siècle.

Des femmes revendiquent l'égalité des droits civils et politiques, mais l'examen d'une loi en ce sens est repoussé en 1909. La question de la représentation de certains groupes est aussi posée. Jean Jaurès s'interroge par exemple sur les moyens de représenter et d'intégrer les ouvriers à la République. Enfin, le statut des populations de l'Empire colonial interroge le caractère prétendument universel des principes républicains.

Jalon 2, Étude p. 48 : Benjamin Constant, « liberté des Anciens, liberté des Modernes »

Doc 1 p. 48 : La liberté des Modernes¹ face à celle des Anciens²

[La liberté] c'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus. C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie et de l'exercer ; de disposer de sa propriété, d'en abuser même ; d'aller, de venir, sans en obtenir la permission, et sans rendre compte de ses motifs ou de ses démarches. C'est, pour chacun, le droit de se réunir à d'autres individus, soit pour conférer sur ses intérêts, soit pour professer le culte que lui et ses associés préfèrent, soit simplement pour remplir ses jours ou ses heures d'une manière plus conforme à ses inclinations, à ses fantaisies. [...]

Comparez maintenant à cette liberté celle des Anciens. Celle-ci consistait à exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté tout entière, à délibérer, sur la place publique [...]. Vous ne trouvez chez eux presque aucune des jouissances que nous venons de voir faisant partie de la liberté chez les Modernes. Toutes les actions privées sont soumises à une surveillance sévère. Rien n'est accordé à l'indépendance individuelle, ni sous le rapport des opinions, ni sous celui de l'industrie, ni surtout sous le rapport de la religion.

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819.

1. Les Modernes : les contemporains de Benjamin Constant.

2. Les Anciens : les Grecs de l'Antiquité.

Doc 2 p. 48 : La liberté moderne et ses conséquences politiques

Comme la liberté qu'il nous faut est différente de celle des anciens, il faut à cette liberté une autre organisation que celle qui pourrait convenir à la liberté antique. Dans celle-ci, plus l'homme consacrait de temps et de forces à l'exercice de ses droits politiques, plus il se croyait libre ; dans l'espèce de liberté dont nous sommes susceptibles, plus l'exercice de nos droits politiques nous laissera de temps pour nos intérêts privés, plus la liberté nous sera précieuse. De là vient, Messieurs, la nécessité du système représentatif. [...]. Le système représentatif est une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui néanmoins n'a pas le temps de les défendre toujours lui-même. [...]

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819.

Doc 4 p. 49 : La thèse de Benjamin Constant aujourd'hui

Constant nous mettait en garde : les libertés individuelles sont un bien précieux mais les défendre exige de la part des citoyens l'exercice de leur liberté politique, le dépassement de leurs intérêts particuliers et leur vigilance de commettants, qui ont le pouvoir de juger et de révoquer leurs mandataires, simples dépositaires de l'autorité publique. C'est la pierre de touche du système représentatif, qui ne peut être réduit à une procédure électorale.

Le danger couru par les démocraties modernes aujourd'hui est moins celui d'un despotisme collectif que celui de l'indifférence massive des citoyens. Constant nous le rappelle : la liberté n'est jamais un acquis définitif ; elle appelle la responsabilité de chacun et la participation du plus grand nombre.

Michel Winock, « De la liberté des Anciens à celle des Modernes », *L'Histoire*, n° 346, octobre 2009.

Jalon 2, Étude p. 50 : Participer ou être représenté ? Les enjeux du XIX^e siècle

Doc 1 p. 50 : La question de l'extension des droits politiques

Il n'existe au monde que deux pouvoirs, l'un illégitime, c'est la force ; l'autre légitime, c'est la volonté générale. Mais en même temps que l'on reconnaît les droits de cette volonté, c'est-à-dire la souveraineté du peuple, il est nécessaire [...] d'en déterminer l'étendue. [...] La souveraineté du peuple n'est pas illimitée ; [...] Ceux que l'indigence¹ retient dans une éternelle dépendance et qu'elle condamne à des travaux journaliers, ne sont ni plus éclairés que les enfants sur les affaires publiques, ni plus intéressés que les étrangers à la prospérité nationale. Il faut donc une condition de plus que la naissance et l'âge [pour exercer les droits politiques]. Cette condition c'est le loisir indispensable à l'acquisition des lumières, à la rectitude du jugement. La propriété seule assure ce loisir : la propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques.

Benjamin Constant, Principes d'économie politique, 1815.

1. Grande pauvreté.

Doc 3 p. 50 : Les libéraux et l'élargissement du suffrage

François Guizot est ministre sous la monarchie de Juillet. Il fait adopter en 1833 une loi qui rend obligatoire l'entretien d'une école primaire par commune.

C'est là la perfection de notre gouvernement que les droits politiques limités par leur nature même à ceux qui sont capables de les exercer, peuvent s'étendre à mesure que la capacité s'étend. Et telle est en même temps l'admirable vertu de notre gouvernement qu'il provoque sans cesse l'extension de cette capacité, qu'il va semant de tous les côtés les lumières politiques, l'intelligence des questions politiques, en sorte qu'au moment même où il assigne une limite aux droits politiques, à ce moment il travaille à déplacer cette limite, à l'étendre, à la reculer et à élever la nation entière.

François Guizot, discours à la Chambre, 5 mai 1837.

Doc 4 p. 51: La revendication du suffrage universel

La souveraineté, du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères ont proclamé. Mais cette souveraineté, qu'est-elle devenue ? Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député. Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. [...] Voilà messieurs, le peuple, le voilà, tel que nous l'a fait le gouvernement représentatif.

C'est dire assez que ce système déshonoré, rongé par la corruption, a fait son temps, et qu'il faut le changer, à peine de subir une violente révolution. Et pour le changer, Messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire. Cette réforme il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune ; qu'il soit désigné pour sa vertu.

Ledru Rollin, profession de foi publiée dans le *Courrier de la Sarthe*, 25 juillet 1841.

Points de vue p. 52 : Pourquoi la Commune de Paris a-t-elle échoué ?

Doc 1 p. 52 : L'exercice de la démocratie directe en 1871

Pour le peuple agissant du Paris de 1871, être son propre maître, c'était s'autogouverner. On le voit dans l'exercice quotidien par ceux d'en bas de leur petit pouvoir local, au club, dans leur bout de quartier. S'affirme, de manière un peu désordonnée et souvent naïve, une volonté populaire de participation politique immédiate. [...] On connaît assez bien le travail qu'effectuèrent les comités du 17e et du 18e arrondissements. Jean Baptiste Clément, l'administrateur efficace du 18e, raconte dans la *Revanche des Communeux* ses contacts avec des délégations populaires, par exemple contre l'insuffisance du décret sur la restitution des objets engagés au Mont-de-Piété¹ et comment il s'en est fait l'écho à l'assemblée communale. L'essentiel des réformes projetées par la Commune s'est accompli – c'est là le fait le plus original – par initiative locale. [...] La Fédération de la Garde nationale relève [en particulier] de la démocratie directe. Les statuts de la fédération du 3 mars prévoient pour les cadres de la Garde l'élection, avec mandat donné et possible révocation : « Il n'y aura plus [...] de chefs imposés, mais des agents constamment responsables et révocables à tous les degrés du pouvoir. »

Jacques Rougerie, intervention au Petit Palais le 13 mai 2011, dans le cadre du cycle de conférences « La Commune de 1871, une histoire vivante ».

1. Organisme de prêt sur gage pour les plus pauvres.

Doc 4 p. 53 : Pas de révolution sans les femmes

L'auteure, André Léo, interpelle l'état-major de la Commune qui refuse la présence des femmes dans les zones de combat.

Il faudrait cependant raisonner un peu : croit-on pouvoir faire la révolution sans les femmes ? Voilà 80 ans qu'on l'essaie et qu'on n'en vient pas à bout. La première révolution leur décerna bien le titre de citoyenne ; mais non pas les droits. Elle les laissa exclues de la liberté, de l'égalité. [...] Quand trouvera-t-on que cela a assez duré ? Quand l'intelligence des républicains s'élèvera-t-elle jusqu'à comprendre leur principe et leur intérêt ? Ils demandent que la femme ne soit plus sous le joug des prêtres ; et il leur déplait de la voir libre-penseuse. Ils veulent bien qu'elle ne travaille pas contre eux, mais ils rejettent son concours dès qu'elle veut agir. Pourquoi cela ? [...] C'est que beaucoup de républicains – je ne parle pas des vrais – n'ont détrôné l'empereur et le bon Dieu que pour se mettre à leur place. Et naturellement, dans cette intention, il leur faut des sujets, ou tout au moins des sujettes.

(Victoire Léodile Béra, dite) André Léo, La Sociale, 8 mai 1871.

Doc 5 p. 53 : Les singularités de la Commune

La Commune a été critiquée par certains de ses propres membres et de la base de ses partisans pour avoir fonctionné en pratique beaucoup trop comme un gouvernement ordinaire — « gardant toute la bureaucratie, changeant seulement les hommes ». Mais c'est ce qui en faisait en grande partie sa force. Beaucoup de non-révolutionnaires lui obéissaient précisément parce qu'elle était un gouvernement tandis que la plupart de ses partisans semblent avoir été satisfaits d'avoir eu, pour la première fois, un gouvernement réel qui était de leur côté. Beaucoup de gens pauvres pouvaient à peine y croire. Les responsables les plus efficaces, insistaient pour qu'on fasse preuve de prudence, de réalisme, d'esprit de responsabilité et de modération à la fois comme étant la seule manière de survivre et par nécessité de donner l'exemple de ce que devait être une révolution moderne. [...] Elle est restée un événement parisien isolé à l'exception de soulèvements brefs dans quelques villes françaises : en un contraste frappant avec 1848, 1830 et bien sûr 1789, elle n'inspira aucun soulèvement révolutionnaire à l'étranger.

Robert Tombs, Paris bivouac des révolutions, la Commune de 1871, Libertalia, 2014.

Synthèse p. 54

- I. Penser la démocratie : l'invention de la démocratie à Athènes (Ve-IVe siècles)
- C'est à Athènes, au Ve siècle avant notre ère, que naît la démocratie. Cette organisation politique se fonde sur le gouvernement direct du peuple (demos, en grec). Elle repose sur la participation de tous les citoyens au gouvernement. La démocratie athénienne est considérée comme une expérience politique fondatrice qui établit les bases d'un système politique où le pouvoir émane des citoyens.
- À Athènes, la démocratie est directe. Les citoyens exercent directement le pouvoir, prennent les décisions et votent les lois à l'assemblée (ecclésia). Tirés au sort, ils peuvent être membres du Conseil (la Boulè), juges ou magistrats. Tous, une fois au moins dans leur vie, exercent l'une de ces fonctions. Cette rotation des charges assure une large participation à la vie politique et limite les risques de concentration du pouvoir. L'ecclésia, qui se réunit régulièrement sur la colline de la Pnyx, est le cœur battant de cette démocratie, où chaque citoyen a le droit de s'exprimer et de voter.
- La citoyenneté athénienne implique une participation active et régulière à la vie politique de la cité, considérée comme un véritable « métier ». Cette implication est un devoir civique fondamental, au même titre que le service militaire. Les citoyens qui en ont les moyens, se forment à l'art oratoire et à la rhétorique pour participer efficacement aux débats de l'Ecclésia, où l'éloquence joue un rôle crucial dans la prise de décision. La rémunération des fonctions publiques, introduite par

Périclès, vise à permettre aux citoyens les plus pauvres de participer pleinement à la vie politique, renforçant ainsi l'idéal démocratique d'égalité politique.

• Mais cette démocratie directe est limitée. Les citoyens sont très minoritaires (10 % de la population) : les droits politiques ne sont accordés qu'aux seuls hommes nés de parents athéniens, ayant fait leur service militaire. Les femmes, les étrangers, les esclaves, exclus de la démocratie, sont pourtant indispensables : les femmes transmettent la citoyenneté aux enfants, les métèques ont des obligations financières et militaires et ce sont des esclaves qui gèrent les administrations. Malgré ces exclusions, le régime politique athénien est novateur pour l'époque.

II. Penser la démocratie : la démocratie représentative au XIX^e siècle

- L'idéal démocratique renaît à la fin du XVIII^e siècle avec les révolutions en France et aux États-Unis. Cependant, à l'échelle d'un État, le nombre d'individus concernés rend impossible la démocratie directe. Les libéraux, qui dominent la vie politique dans la première moitié du siècle, sont partisans d'un régime représentatif réservant la participation à une élite de l'argent et des talents qui seule peut voter (c'est le suffrage censitaire), être élue et gouverner. Ce système, bien que limitant la participation politique, est vu comme un moyen de garantir une gestion éclairée des affaires publiques.
- Benjamin Constant, figure majeure du libéralisme, apporte une contribution essentielle à la réflexion sur la démocratie moderne. Il établit une distinction fondamentale entre la « liberté des Anciens » (participation directe à la vie politique) et la « liberté des Modernes » (jouissance des droits individuels et de la vie privée). Constant argumente que dans les sociétés modernes, plus vastes et complexes, les

citoyens préfèrent déléguer le pouvoir politique pour se consacrer à leurs intérêts privés, notamment économiques. Cette vision influence profondément la conception de la démocratie représentative, mettant l'accent sur la protection des libertés individuelles et la limitation du pouvoir de l'État, tout en reconnaissant la nécessité d'une participation citoyenne pour légitimer le gouvernement.

- La démocratie représentative apparaît avec le suffrage universel masculin. La régularité des élections et l'existence des libertés publiques (presse, opinion, expression, réunion) fondent la démocratie représentative libérale. En France, ce type de régime s'enracine sous la III^e République, à partir de 1870, quand le suffrage devient libre et individuel et que les libertés publiques sont garanties et complétées par les libertés syndicales et d'association. Ce système permet une participation politique large, tout en adaptant l'idéal démocratique aux réalités des États-nation modernes.
- La démocratie peut être détournée dans un sens illibéral. Sous le Second Empire, le suffrage universel masculin est maintenu mais il est contrôlé pour servir l'empereur, alors que toutes les libertés publiques fondamentales sont supprimées. La démocratie représentative est toujours traversée de débats : sous la IIIe République, elle apparaît déjà comme inachevée car elle exclut encore les femmes et les colonisés. Ces exclusions sont vues de plus en plus comme des contradictions entre les idéaux démocratiques et les pratiques politiques, posant la question de l'extension progressive des droits qui marquera encore les luttes du XXe siècle...